

Marseille, le 17 janvier 2013



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LIGNE NOUVELLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR

**Comité de pilotage du 9 janvier 2013
Compte-rendu**

Introduction

Le comité de pilotage (COPIL) s'est tenu sous la présidence du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Hugues Parant. En propos introductifs, il rappelle l'évolution du projet, qui s'est notamment traduite d'une part par son recentrage sur l'objectif d'amélioration des transports du quotidien (et pas uniquement sur la très grande vitesse), et d'autre part par le repositionnement des élus au centre du dispositif.

Par ailleurs, la création de la commission « mobilité 21 » chargée de mettre en perspective les conditions de réalisation du schéma national des infrastructures de transport (SNIT), intercepte le calendrier et les réflexions engagées. Cela a conduit à donner mission à Yves Cousquer de travailler sur un phasage possible du projet, en recherchant un consensus intégrant l'acceptabilité politique et financière du projet, ainsi que son utilité sociale.

Le préfet de région salue la présence de Monsieur Louis Nègre, sénateur, membre de la commission « mobilité 21 ». Ce dernier assiste à la réunion en tant qu'observateur. Il fera remonter une « note d'ambiance » à la commission afin de témoigner des expressions émises par les membres du comité de pilotage.

Le président du conseil régional rappelle les conditions actuelles difficiles de transport dans la région, notamment sur la bande littorale, qui conduisent à son asphyxie. Il insiste sur la nécessité de désenclaver ce territoire, en particulier sa partie Est et la métropole niçoise, afin de lui redonner de la force. Il propose qu'un communiqué commun soit établi et diffusé afin de montrer la volonté unanime des co-financeurs que ce projet structurant pour les trois principales agglomérations littorales, soit pris en considération à la mesure de ses enjeux pour le développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et, plus largement, de la France.

Le président de la métropole Nice-Côte d'Azur partage l'état des lieux et la vision régionale qui sont exprimés par le président du conseil régional. Il insiste en particulier sur l'importance pour le développement de la région de s'ouvrir vers la France, l'Italie et l'Europe, et également de répondre aux problèmes de mobilité qui ne pourront pas être résolus par la route. Le projet de ligne nouvelle est par conséquent indispensable.

Enquête d'opinion et rencontre avec les élus et les associations (voir présentation jointe)

Marc Svétchine, directeur régional de réseau ferré de France (RFF) présente les résultats de l'enquête IFOP menée en septembre 2012, qui montre que plus de 80 % des personnes interrogées sont favorables ou très favorables au projet de ligne nouvelle ;

Marc Nolhier, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) par intérim présente le retour des rencontres des élus et des associations organisées par les préfets entre juillet et octobre 2012.

Il en ressort notamment :

- le partage des positions sur la nécessité de développer le réseau ferré pour améliorer les transports du quotidien, désenclaver l'Est de la région, relier les métropoles régionales de façon rapide, et organiser le rabattement des autres modes de transports vers le fer ;
- l'importance d'identifier le projet à ses objectifs, et pour cela de changer son nom. Il est proposé de retenir « ligne nouvelle Provence-Côtes d'Azur » ;
- l'enjeu à re-crédibiliser la capacité à financer le projet pour l'ensemble des cofinanceurs et pour le gouvernement.

Expression des co-financeurs

L'expression des co-financeurs fait ressortir les principaux éléments résumés ci-dessous :

- La saturation du réseau ferré et la thrombose routière qui handicapent très fortement la mobilité dans la région et qui conduisent à son enclavement, doivent être résorbés. **Pour cela, la construction d'une ligne nouvelle est incontournable.**
- Compte-tenu du coût élevé du projet « des métropoles du Sud » reliant Marseille, Toulon et Nice, un phasage doit être défini de façon à échelonner sa réalisation et traiter en priorité les points les plus critiques.
- La réalisation du projet doit être appréhendée de manière globale et dépasser les intérêts limités à chacun des territoires concernés.
- Le financement de l'opération phasée nécessite des approfondissements, notamment quant aux capacités contributives des cofinanceurs

Phasage potentiel (voir présentation jointe)

Yves Cousquer présente les éléments issus de la démarche d'étude du phasage du projet ferroviaire et des financements à y associer, mission que lui avait confié le préfet de région.

Il en ressort :

- Un projet cible à 11 Mds €_{CE 2008} (en comparaison à celui présenté à la concertation fin 2011 aux alentours de 15 Mds €_{CE 2008}) à réaliser à l'horizon 2025-2030
- L'identification de sous-phases possibles, dont les plus pertinentes apparaissent être :
 - La dé-saturation du nœud ferroviaire de Saint-Charles
 - La création d'une ligne nouvelle depuis la Siagne jusqu'à Nice : 1^{ère} partie de la section Est Var-Nice

Ces deux premières sous-phases, entre 5 et 6 Mds €_{CE 2008}, pourraient être proposées en priorité si la commission « mobilité 21 » se focalisait sur des investissements à engager d'ici 2017-2018 pour une réalisation d'ici 2025. Pourraient ensuite venir les investissements suivants (environ 6 Mds €_{CE 2008}) :

- Quatrième voie dans la vallée de l'Huveaune
- La section Roquebrune-Siagne : complément de la section Siagne-Nice précitée
- La création d'une ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon

Si le COPIL lui en donne mandat, Monsieur Cousquer propose de poursuivre sa mission, notamment en approfondissant le phasage, et en examinant la capacité contributive des diverses collectivités à financer leur part de ces investissements. Les conclusions seraient ensuite portées à la connaissance de la commission « mobilité 21 », pour contribuer à la formalisation de son avis au ministre chargé des transports.

RFF indique que ces approfondissements nécessitent d'engager des études complémentaires en anticipant sur le budget initialement prévu pour la phase 2.

Expression des co-financeurs

- Les co-financeurs expriment leur accord pour confier la poursuite de la mission à Yves Cousquer.
- Ils sont favorables à ce que les propositions de phases présentées soient approfondies et que les possibilités de leur financement soit examinées.
- Ils demandent unanimement que le travail de la commission « mobilité 21 » soit éclairé sur ces bases.
- Ils souhaitent une initiative commune à l'attention du gouvernement et de la commission « mobilité 21 »

Conclusion

En conclusion de ces échanges, sur proposition du préfet, le COPIL acte :

- Que la mission donnée à Yves Cousquer se poursuit, d'une part afin de parfaire la réflexion sur les phases prioritaires du projet de ligne nouvelle dans son ensemble et leur financement, et d'autre part pour organiser l'échange des collectivités avec la commission « mobilité 21 ». Mandat est donné à RFF pour réaliser les études correspondantes et formuler des propositions consensuelles dans les prochaines semaines
- Que l'approche transfrontalière du projet global est confirmée
- Que la question du fret est intégrée à la réflexion
- Que les élus locaux seront informés en priorité de l'avancement du projet

Conformément à la volonté du COPIL, un communiqué de presse a été établi et diffusé, faisant état du consensus des cofinanceurs sur les orientations données au projet.